

COMPETITIONS KATA – FFKAMA 2000-2001

I. REGLES GENERALES

Suivant les catégories, on distinguera 2 types de compétition :

- 1) Poussins, pupilles et benjamins (masculins et féminins ; individuels et par équipes)
Les compétitions se dérouleront au niveau départemental et ligue
Le jugement se fera par le système au drapeaux.
- 2) Minimes, cadets, juniors et seniors (masculins et féminins ; individuels et par équipes)
Les compétitions se dérouleront au niveau départemental, ligue et national
Le jugement se fera par le système au drapeaux.

1. SURFACE DE COMPETITION

1. L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface 10x10 est composée de tatamis. Cette aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
3. Les juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

EXPLICATIONS :

- I. *Il ne doit pas y avoir de panneaux publicitaires, de murs, de piliers etc. à moins d'un mètre du périmètre extérieur de l'aire de sécurité.*
- II. *Les TATAMI utilisés ne doivent pas être glissants sur leur surface en contact avec le sol. Ils doivent avoir un faible coefficient de frottement sur leur surface supérieure. L'Arbitre doit s'assurer que les TATAMI restent parfaitement joints pendant la compétition.*

2. TENUE OFFICIELLE

1. Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.
2. La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.

LES JUGES:

1. Les Juges doivent porter la tenue officielle désignée par la Commission d'Arbitrage. Cette tenue doit être portée lors de toutes les compétitions et à tous les stages.
2. La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris clair uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

COMPETITEURS :

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste. L'un des compétiteurs doit porter une ceinture rouge et l'autre une ceinture bleue. Ces ceintures doivent mesurer environ 5 cm de large et être d'une longueur suffisante pour dépasser de 15 cm de chaque côté du nœud.
2. La veste, quand elle est attachée à la taille par la ceinture, doit être d'une longueur minimum telle qu'elle couvre les hanches, et ne doit pas dépasser les 3/4 de la longueur de la cuisse. Les femmes doivent porter un T-shirt blanc uni sous la veste du KARATE-GI. Les hommes ne peuvent porter aucun T-shirt sous la veste de karate-gi
3. Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.
5. Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne gênent pas le bon déroulement du kata. Le bandeau de tête (HACHIMAKI) n'est pas

autorisé. Lorsque le juge central considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur du kata. Les barrettes et épingles à cheveux doivent discrètes

6. Les lunettes sont interdites Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
7. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
8. L'emploi de bandage ou support à la suite d'une blessure doit être autorisé par le Médecin de la compétition.

EXPLICATIONS:

- I. *Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).*
- II. *Quand un compétiteur se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il ne sera pas immédiatement disqualifié ; mais une minute, lui sera accordée pour y remédier.*
- III. *Lorsque la Commission d'Arbitrage donne son accord, les Arbitres officiels peuvent être autorisés à enlever leur blazer.**

3. PROTESTATION OFFICIELLE

Le chef de tatami doit être immédiatement averti en cas d'erreur administrative. Il prendra immédiatement les mesures qui s'imposent. Sa décision est susceptible d'appel devant le responsable de l'arbitrage et ceci immédiatement après le passage des 2 compétiteurs ou équipes.

Cette réclamation ne pourra porter que sur un point précis du règlement et non pas sur la valeur du jugement de tel ou tel juge.

EXPLICATIONS:

- I. *La réclamation sera réexaminée par le responsable de l'arbitrage. Cet examen consiste entre autres, à étudier les témoignages fournis. Le responsable de l'arbitrage questionnera l'équipe arbitrale et visionnera, si il y a lieu, les vidéos.*
- II. *Lorsque le responsable de l'arbitrage considère que la réclamation est bien fondée, une mesure appropriée est prise*
- III. *Les tours suivants ne sont pas différés, même si une protestation officielle est sur le point d'être déposée. Il est de la responsabilité de l'Arbitrator de s'assurer que le tour s'est déroulé en accord avec les règlements de compétition.*

4. ORGANISATION DE LA COMPETITION

1. Les compétitions KATA peuvent être divisées en combats individuels et par équipes. Les katas individuels peuvent être ensuite, divisés en catégories d'âge.
2. Les compétiteurs individuels ou les équipes ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (KIKEN).
3. Dans les compétitions par équipes, chaque équipe est composée de 3 personnes.
4. Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.
5. Lors des vérifications des inscriptions à chaque tour, le compétiteur individuel ou le capitaine pour les équipes devra donner à la table officielle le nom du kata qui sera exécuté. Ce kata peut appartenir à un autre style que celui de l'exécutant mais sera obligatoirement un kata officiel d'un style reconnu.
6. Les compétiteurs des styles similaires aux styles reconnus par la FMK pourront se présenter aux compétitions kata départementales et de ligues (coupes et championnats). Ils devront au préalable remettre aux responsables de la manifestation la liste de leur kata à exécuter. Toutefois, au niveau national (coupe et championnat) ils devront présenter les kata de la liste officielle FMK.
7. Un compétiteur ou une équipe doit exécuter un Kata figurant dans la liste correspondant à sa catégorie d'âge, ou, s'il le désire, présenter un Kata figurant dans les listes des catégories d'âge inférieures.
8. Les médaillés du championnat précédant pour les catégories individuelles et équipes seront espacés sur les feuilles d'enregistrement, tout comme les représentants d'un même club ou d'une même ligue par le responsable de la Commission d'Organisation.
9. Les compétiteurs composant une équipe doivent obligatoirement être les mêmes durant toute la compétition. Aucun remplacement n'est autorisé. L'équipe sera disqualifiée si elle effectue un remplacement.

COMPETITIONS KATA – FFKAMA

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX, DE LIGUE ET DE FRANCE

MINIMES CADETS JUNIORS SENIORS MASCULINS ET FEMININS
INDIVIDUELS ET EQUIPES

I. CONSIDERATIONS ADMINISTRATIVES

Compétitions se déroulant d'après le système par élimination avec repêchages.

Le championnat de France concerne les catégories minimes, cadets, juniors et seniors en individuels et les équipes espoirs (minimes-cadets) et seniors (juniors-seniors).

Les championnats départementaux ou de ligue constituent des étapes qualificatives vers le championnat de France pour ces catégories et équipes.

II. PARTICIPATION ET QUALIFICATION

a) Niveau départemental

- Illimitée en individuel
- Une équipe par tranche de 100 licences fédérales comptabilisées sur la saison sportive précédente

b) Niveau ligue

- S'il n'existe pas de championnats départementaux qualificatifs, les conditions sont les memes qu'au niveau départemental
- S'il existe des championnats départementaux qualificatifs, il faut se référer au barème fixé par la ligue en début de saison.

c) Niveau national

- 2 compétiteurs par catégorie d'âge sont sélectionnés en individuel, pour chaque ligue (en fonction du classement obtenu à l'issue du championnat de ligue).
- 2 équipes espoirs (minimes-cadets) et 2 équipes seniors (juniors-seniors) sont sélectionnées pour chaque ligue (en fonction du classement obtenu à l'issue du championnat de ligue).

III. INSCRIPTION

a) Nationalité

- Tous les compétiteurs individuels doivent être de nationalité française. Il est impératif de présenter une pièce nationale d'identité, à partir de la première année cadet. Les catégories enfants n'ont pas de contrainte de nationalité.

- Un étranger est autorisé par équipe.

b) Surclassement

- Aucun compétiteur ne peut être surclassé dans les compétitions individuelles.

- Le surclassement est autorisé dans les compétitions par équipe aux conditions suivantes :

- Un benjamin et UN SEUL peut être surclassé dans une équipe espoir (minimes-cadets) mais dans ce cas, il ne peut participer dans une équipe avenir (pupilles-benjamins) lors d'une même compétition ou d'un même championnat (échelons de qualification compris). Ce benjamin pourra exécuter au sein de cette équipe un kata de la liste officielle des cadets-juniors-seniors.

- Un cadet et UN SEUL peut être surclassé dans une équipe senior (juniors-seniors) mais dans ce cas, il ne peut participer dans une équipe espoir (minimes-cadets) lors d'une même compétition ou d'un même championnat (échelons de qualification compris). Ce cadet pourra exécuter au sein de cette équipe un kata de la liste officielle des cadets-juniors-seniors.

IV. ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

1. Les compétitions se déroulent par élimination avec repêchages

2. Pendant la compétition, les compétiteurs doivent exécuter des Kata figurant sur la liste FMK des katas imposés (« TOKUI », annexes pages 18 et 19). Les Kata exécutés seront ceux des écoles de Karaté-do reconnues par la FFKAMA, basées dans les styles de Goju-Ryu, Shito-Ryu, Shotokan, et Wado-Ryu.

3. Compétition individuelle :

Dans la compétition individuelle, à tous les tours éliminatoires comme en repêchage, les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chaque tour. Le Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois. Si les éliminatoires excèdent 5 tours, à partir du 6^{ème} tour, le compétiteur peut reprendre un des 5 katas exécutés lors des tours précédents.

4. Compétition par équipes :

Les équipes présentent à chaque tour, y compris pendant les repêchages, un Kata différent, figurant sur les listes officielles (liste de leur catégorie et des catégories inférieures). Si les éliminatoires excèdent 4 tours, à partir du 5^{ème} tour, les équipes peuvent reprendre un des 4 Kata exécutés lors des tours précédents.

5. Dans les finales de compétition Kata par équipes, les deux équipes finalistes choisiront leur Kata de la liste Tokui en Annexe . Ils feront ensuite une démonstration des applications du Kata (BUNKAI). La durée de la démonstration du BUNKAI ne

doit pas excéder trois minutes. Les compétiteurs seront alors jugés sur l'ensemble de la prestation (Kata + BUNKAI).

V. L'EQUIPE ARBITRALE

1. Pour chaque tour, l'Equipe de trois Juges est désignée par le Chef de Tapis.
2. Des marqueurs et des Annonceurs sont également désignés.
3. Les juges nationaux, sous la responsabilité du responsable national kata, sont les seuls compétents pour juger les championnats de France
4. Tout juge ou stagiaire convoqué pour juger une compétition ne peut en aucun cas participer à celle ci en tant que compétiteur (en individuel ou au sein d'une équipe)

EXPLICATION :

- I. Le Juge central Kata sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les deux autres Juges resteront assis à droite et à gauche et à deux mètres de la ligne centrale de l'aire, face au côté de l'entrée des compétiteurs. Les trois disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge. (cf schema d'explication en annexe)*

VI. CRITÈRES DE JUGEMENT

1. **Le Kata** doit être exécuté avec compétence, et doit montrer une bonne connaissance des principes traditionnels qu'il comprend. Pour noter la performance d'un compétiteur ou d'une équipe, les Juges tiendront compte de :
 - a) la démonstration réaliste de la signification du Kata.
 - b) la compréhension des techniques utilisées (BUNKAI)
 - c) du bon temps, rythme, vitesse, équilibre et focalisation de la puissance (KIME).
 - d) l'utilisation convenable et correcte de la respiration
 - e) la focalisation convenable de l'attention (CHAKUGAN) et concentration.
 - f) des positions correctes (DACHI) avec une tension convenable dans les jambes et les pieds à plat sur le sol.
 - g) la tenue convenable de l'abdomen (HARA).
 - h) la forme correcte (KIHON) du style présenté.

Dans le Kata par Equipe, la synchronisation sans aide extérieure est un critère essentiel. Pour l'évaluation de l'exécution, il faut tenir compte de tous les critères.

2. Equipe-bunkai :

Le bunkai est une interprétation libre de trois minutes maximum effectuée par l'ensemble de l'équipe, où l'on doit respecter au travers de différentes séquences, l'ensemble des techniques du kata présenté.

- Techniques de percussion

- Blocages, esquives
- Saisies, clés
- Techniques de projection

Pour le Bunkai, les critères de jugement sont les suivants:

- Difficulté des techniques
- Cohérence de l'enchaînement
- Respect des techniques composant les séquences
- Rythme et efficacité
- Attitude martiale

EXPLICATIONS :

- I. *Le Kata n'est pas une danse ni une représentation théâtrale. Il doit garder les valeurs et les principes traditionnels. Il doit être réaliste en ce qui concerne le combat et montrer concentration, puissance et impact potentiel dans les techniques. Il doit montrer résistance, puissance ainsi que vitesse, rythme et équilibre.*
- II. *Dans le Kata par équipe, les trois compétiteurs doivent commencer le Kata dans la même direction, du côté du Juge central.*
- III. *Les membres de l'équipe doivent faire preuve de compétence dans tous les aspects de l'exécution du Kata, ainsi que de synchronisation.*
- IV. *Sont notamment considérés comme des aides extérieures dont les Juges tiendront compte pour prendre leurs décisions :*
 - *Les appels pour commencer et arrêter l'exécution*
 - *les coups de pieds donnés dans le sol,*
 - *Les coups donnés sur la poitrine, les bras ou le karate-gi*
 - *Les respirations inappropriées*

VII. Disqualifications et pénalités

Le compétiteur est disqualifié :

- s'il interrompt sa démonstration
- s'il chute
- s'il effectue un kata différent de celui qu'il a annoncé
- s'il oublie une technique ou fait un déplacement supplémentaire
- s'il commet une faute grave ou une erreur
- s'il modifie l'orientation de son mouvement (l'Embusen du kata) pour éviter un juge.

VII. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. Au début de chaque tour, après avoir annoncé leur kata à la table officielle et en réponse à leur nom, les deux compétiteurs ou équipes l'un portant une ceinture rouge (AKA), et l'autre une ceinture bleue (SHIRO) s'alignent dans le périmètre de l'aire de

compétition, face au Juge central. Après avoir salué l'Equipe Arbitrale, Shiro se retire de l'aire de compétition et attend son tour ; AKA s'avance dans l'aire de compétition. Après un nouveau salut à l'Equipe Arbitrale, et l'annonce du Kata qui sera exécuté, AKA commence. A la fin de son Kata, AKA abandonne l'aire et attend la prestation de SHIRO. Quand le Kata de SHIRO est terminé, les deux compétiteurs ou équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'Equipe Arbitrale.

2. Quand le Kata n'est pas conforme aux Règlements ou s'il existe d'autres irrégularités, un Juge pourra, si nécessaire et après le passage des 2 compétiteurs, faire appel aux autres Juges pour prendre une décision.
3. Si un compétiteur ou une équipe est disqualifié, le Juge croisera et décroisera les drapeaux. L'équipe adverse est alors déclarée vainqueur. Durant les éliminatoires, au cours du même tours, il est possible de disqualifier les 2 compétiteurs ou les 2 équipes. En final, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour arrêter le classement final.
4. Quand les deux Kata seront terminés, les compétiteurs resteront l'un à côté de l'autre, dans l'aire de compétition. Le Juge central demande la décision (HANTEI) en sifflant à deux reprises. Les trois drapeaux seront levés en même temps.
5. Pour abaisser les drapeaux, le Juge sifflera encore une fois.
6. La décision est en faveur d'AKA ou de SHIRO, l'égalité ne peut pas exister. Le compétiteur ou l'équipe qui obtient deux ou trois « drapeaux » en sa faveur sera déclaré vainqueur (décision à la majorité).
7. A la suite de la décision, les compétiteurs se saluent, puis saluent l'Equipe Arbitrale et quittent l'aire de combat.
8. le compétiteur ou l'équipe doit disposer de deux minutes de récupération entre chaque kata.
9. **Déroulement des repêchages :** Les compétiteurs présentent comme lors des tours éliminatoires des katas différents à chaque tour.

ANNEXE : LISTE PRINCIPALE DE KATAS

LISTE MINIMES

5 HEIAN OU 5 PINAN
TEKKI OU NAIFANSHI SHODAN
BASSAI DAI OU BASSAI
KANKU DAI OU KUSHANKU OU KOSOKUN DAI
JION
SHIN SEI
SAIFA
SEIYUNCHIN
SHISOCHIN
SANSERU
SEIPA
EMPI OU WANSHU

LISTE PRINCIPALE DE KATAS DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE CADETS JUNIORS ET SENIORS

KATAS GOJU-RYU

1. Sanchin
2. Saifa
3. Seiyunchin
4. Shisochin
5. Sanseru
6. Seisan
7. Seipai
8. Kururunfa
9. Suparimpei
10. Tensho

KATAS WADO-RYU

1. Kushanku
2. Naihanchi
3. Seishan
4. Chinto
5. Passai
6. Niseishi
7. Rohai
8. Wanshu
9. Jion
10. Jitte
11. Suparimpei
- +.....Kunpu

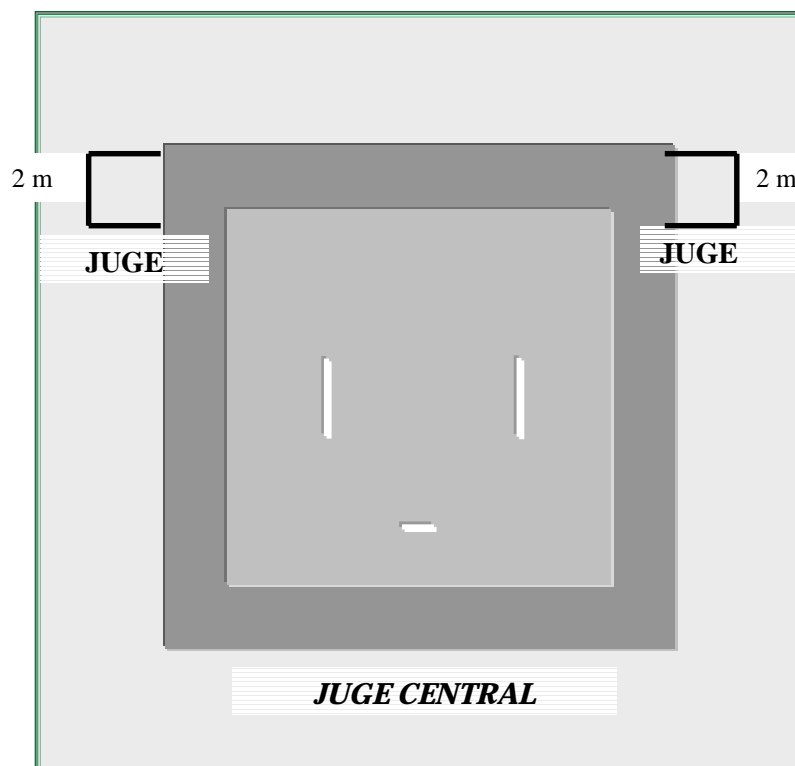
KATAS SHOTOKAN

- | | |
|-------------------|--------------------|
| 1. Bassai-Dai | 12. Jion |
| 2. Bassai-Sho | 13. Sochin |
| 3. Kanku-Dai | 14. Nijushiho Sho |
| 4. Kanku-Sho | 15. Goju Shiho-Dai |
| 5. Tekki - Shodan | 16. Goju Shiho-Sho |
| 6. Tekki - Nidan | 17. Chinte |
| 7. Tekki - Sandan | 18. Unsu |
| 8. Hangetsu | 19. Meikyo |
| 9. Jitte | 20. Wankan |
| 10. Enpi | 21. Jiin |
| 11. Gankaku | |

KATAS SHITO-RYU

- | | | | |
|-----|------------------|-----|---------------------|
| 1. | Jitte | 22. | Naifanchin Shodan |
| 2. | Jion | 23. | Naifanchin Nidan |
| 3. | Jiin | 24. | Naifanchin Sandan |
| 4. | Matsukaze | 25. | Aoyagi (Seiryu) |
| 5. | Wanshu | 26. | Jyuroku |
| 6. | Rohai | 27. | Nipaipo |
| 7. | Bassai Dai | 28. | Sanchin |
| 8. | Bassai Sho | 29. | Tensho |
| 9. | Tomari Bassai | 30. | Seipai |
| 10. | Matsumura Bassai | 31. | Sanseiru |
| 11. | Kosokun Dai | 32. | Saifa |
| 12. | Kosokun Sho | 33. | Shisochin |
| 13. | Kosokun Shiho | 34. | Kururunfa |
| 14. | Chinto | 35. | Suparimpei |
| 15. | Chinte | 36. | Hakucho |
| 16. | Seienchin | 37. | Pachu |
| 17. | Sochin | 38. | Heiku |
| 18. | Niseishi | 39. | Paiku |
| 19. | Gojushiho | 40. | Annan |
| 20. | Unshu | 41. | Annanko |
| 21. | Seisan | 42. | Papuren |
| | | 43. | Chatanyara Kushanku |

ANNEXE : DISPOSITION DE L' AIRE DE COMPETITION KATA



COMPETITIONS KATA - FFKAMA

COUPES DEPARTEMENTALES, DE LIGUE ET DE FRANCE

MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS INDIVIDUELS ET
EQUIPES

MASCULINS ET FEMININS

I. CONSIDERATIONS ADMINISTRATIVES

La coupe de France, les coupes départementales et de ligues kata ont pour but de promouvoir la compétition de kata et de donner une plus grande chance à chacun d'accéder à un titre.

Elle donne aux étrangers la possibilité de participer à des compétitions importantes et de s'exprimer au cours de la saison.

II. INSCRIPTION

- a) Il n'y a pas de qualification préalable à l'échelon géographique inférieur.
- b) La compétition est ouverte à tous les étrangers licenciés en France. Les compétiteurs de toute nationalité peuvent s'inscrire librement directement le jour de la Coupe de France. Il en est de même pour les équipes. Les pièces officielles des compétiteurs sont vérifiées à ce moment.

III. PARTICIPATION

- a) Individuels : illimitée pour tout club
- b) Equipes : limitée à trois équipes par club
L'équipe peut être composée de 1,2 ou 3 étrangers.

IV. ORGANISATION DE LA COMPÉTITION DE KATA

- 6. Les compétitions se déroulent selon la formule de l'élimination directe
- 7. Pendant la compétition, les compétiteurs doivent exécuter des Kata figurant sur la liste FMK des katas imposés (« TOKUI », annexes pages 18 et 19). Les Kata exécutés

seront ceux des écoles de Karaté-do reconnues par la FFKAMA, basées dans les styles de Goju-Ryu, Shito-Ryu, Shotokan, et Wado-Ryu.

8. Compétition individuelle :

Dans la compétition individuelle, à tous les tours éliminatoires, les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chaque tour. Le Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois. Si les éliminatoires excèdent 5 katas, à partir du 6^{ème} tour, le compétiteur peut reprendre un des 5 katas exécutés lors des tours précédents.

9. Compétition par équipes :

Les équipes présentent à chaque tour un Kata différent, figurant sur les listes officielles (liste de leur catégorie et des catégories inférieures). Si les éliminatoires excèdent 4 tours, à partir du 5^{ème} kata, les équipes peuvent reprendre un de ces 4 Katas.

10. Dans les finales de compétition Kata par équipes, les deux équipes finalistes choisiront leur Kata de la liste Tokui en Annexe . Puis ils feront une démonstration des applications du Kata (BUNKAI). La durée de la démonstration du BUNKAI ne doit pas excéder trois minutes. Les compétiteurs seront alors jugés sur l'ensemble de la prestation (Kata + BUNKAI).

V. L'EQUIPE ARBITRALE

5. Pour chaque tour, l'Equipe de trois Juges est désignée par le Chef de Tapis.
6. Des marqueurs et des Annonceurs sont également désignés.
7. Les juges nationaux, sous la responsabilité du responsable national kata, sont les seuls compétents pour juger la coupe de France
8. Tout juge national ou stagiaire convoqué pour juger une compétition ne peut en aucun cas participer à celle ci en tant que compétiteur (en individuel ou au sein d'une equipe)

EXPLICATION :

- II. Le Juge central Kata sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les deux autres Juges resteront assis à droite et à gauche et à deux mètres de la ligne centrale de l'aire, face au côté de l'entrée des compétiteurs. Les trois disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge. (cf. schema d'explication en annexe)*

VI. CRITÈRES DE JUGEMENT

1. Le Kata doit être exécuté avec compétence, et doit montrer une bonne connaissance des principes traditionnels qu'il comprend. Pour noter la performance d'un compétiteur ou d'une équipe, les Juges tiendront compte de :

- i) la démonstration réaliste de la signification du Kata.
- j) la compréhension des techniques utilisées (BUNKAI)
- k) du bon temps, rythme, vitesse, équilibre et focalisation de la puissance (KIME).
- l) l'utilisation convenable et correcte de la respiration
- m) la focalisation convenable de l'attention (CHAKUGAN) et concentration.
- n) des positions correctes (DACHI) avec une tension convenable dans les jambes et les pieds à plat sur le sol.
- o) la tenue convenable de l'abdomen (HARA).
- p) la forme correcte (KIHON) du style présenté.

Dans le Kata par Equipe, la synchronisation sans aide extérieure est un critère essentiel. Pour l'évaluation de l'exécution, il faut tenir compte de tous les critères.

2. Equipe-bunkai :

Le bunkai est une interprétation libre de trois minutes maximum effectuée par l'ensemble de l'équipe, où l'on doit respecter au travers de différentes séquences, l'ensemble des techniques du kata présenté :

- Techniques de percussion
- Blocages, esquives
- Saisies, clés
- Techniques de projection

Critères de jugement :

- Difficulté des techniques
- Cohérence de l'enchaînement
- Respect des techniques composant les séquences
- Rythme et efficacité
- Attitude martiale

EXPLICATION :

- V. *Le Kata n'est pas une danse ni une représentation théâtrale. Il doit garder les valeurs et les principes traditionnels. Il doit être réaliste en ce qui concerne le combat et montrer concentration, puissance et impact potentiel dans les techniques. Il doit montrer résistance, puissance ainsi que vitesse, rythme et équilibre.*
- VI. *Dans le Kata par équipe, les trois compétiteurs doivent commencer le Kata dans la même direction, du côté du Juge central.*
- VII. *Les membres de l'équipe doivent faire preuve de compétence dans tous les aspects de l'exécution du Kata, ainsi que de synchronisation.*
- VIII. *Sont notamment considérés comme des aides extérieures dont les Juges tiendront compte pour prendre leurs décisions :*
 - *Les appels pour commencer et arrêter l'exécution*
 - *les coups de pieds donnés dans le sol,*
 - *Les coups donnés sur la poitrine, les bras ou le karate-gi*
 - *Les respirations inappropriées*

VII. Disqualifications :

Le compétiteur est disqualifié :

- s'il interrompt sa démonstration
- s'il chute
- s'il effectue un kata différent de celui qu'il a annoncé
- s'il oublie une technique ou fait un déplacement supplémentaire
- s'il commet une faute grave ou une erreur
- s'il modifie l'orientation de son mouvement (l'Embusen du kata) pour éviter un juge.

VIII. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

10. Au début de chaque tour, après avoir annoncé leur kata à la table officielle et en réponse à leur nom, les deux compétiteurs ou équipes l'un portant une ceinture rouge (AKA), et l'autre une ceinture bleue (SHIRO) s'alignent dans le périmètre de l'aire de compétition, face au Juge central. Après avoir salué l'Equipe Arbitrale, Shiro se retire de l'aire de compétition et attend son tour ; AKA s'avance dans l'aire de compétition. Après un nouveau salut à l'Equipe Arbitrale, et l'annonce du Kata qui sera exécuté, AKA commence. A la fin de son Kata, AKA abandonne l'aire et attend la prestation de SHIRO. Quand le Kata de SHIRO est terminé, les deux compétiteurs ou équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'Equipe Arbitrale.
11. Quand le Kata n'est pas conforme aux Règlements ou s'il existe d'autres irrégularités, un Juge pourra, si nécessaire et après le passage des 2 compétiteurs, faire appel aux autres Juges pour prendre une décision.
12. Si un compétiteur ou une équipe est disqualifié, les Juges croisent et décroisent les drapeaux (comme le signal de TORIMASEN en Kunité). L'équipe adverse est alors déclarée vainqueur. Durant les éliminatoires, au cours du même tour, il est possible de disqualifier les 2 compétiteurs ou les 2 équipes. En final, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour arrêter le classement final.
13. Quand les deux Kata sont terminés, les compétiteurs restent l'un à côté de l'autre, dans l'aire de compétition. Le Juge central demande la décision (HANTEI) en sifflant à deux reprises. Les trois drapeaux sont levés en même temps.
14. Pour abaisser les drapeaux, le Juge sifflera une nouvelle fois.
15. La décision est en faveur d'AKA ou de SHIRO, l'égalité ne peut pas exister. Le compétiteur ou l'équipe qui obtient deux ou trois « drapeaux » en sa faveur est déclaré vainqueur.
16. Les compétiteurs se saluent, puis saluent l'Equipe Arbitrale et quittent l'aire de combat.
17. le compétiteur ou l'équipe doit disposer de deux minutes de récupération entre chaque kata

ANNEXE : LISTE PRINCIPALE DE KATAS

LISTE MINIMES

5 HEIAN OU 5 PINAN
TEKKI OU NAIFANSHI SHODAN
BASSAI DAI OU BASSAI
KANKU DAI OU KUSHANKU OU KOSOKUN DAI
JION
SHIN SEI
SAIFA
SEIYUNCHIN
SHISOCHIN
SANSERU
SEIPA
EMPI OU WANSHU

LISTE PRINCIPALE DE KATAS DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE CADETS JUNIORS ET SENIORS

KATAS GOJU-RYU

1. Sanchin
2. Saifa
3. Seiyunchin
4. Shisochin
5. Sanseru
6. Seisan
7. Seipai
8. Kururunfa
9. Suparimpei
10. Tensho

KATAS WADO-RYU

1. Kushanku
2. Naihanchi
3. Seishan
4. Chinto
5. Passai
6. Niseishi
7. Rohai
8. Wanshu
9. Jion
10. Jitte
11. Suparimpei
- +.....Kunpu

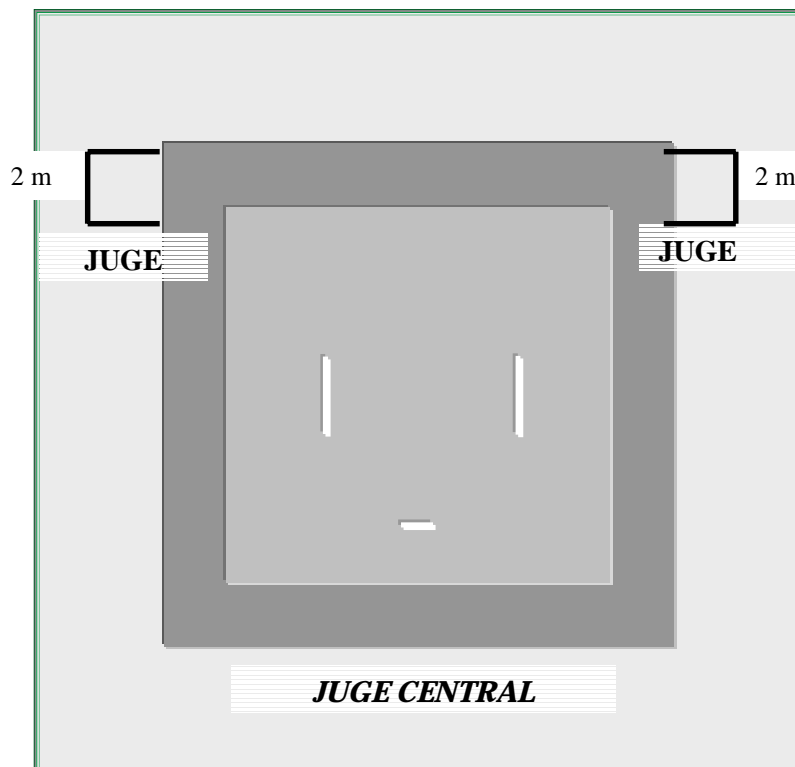
KATAS SHOTOKAN

- | | |
|-------------------|--------------------|
| 1. Bassai-Dai | 12. Jion |
| 2. Bassai-Sho | 13. Sochin |
| 3. Kanku-Dai | 14. Nijushiho Sho |
| 4. Kanku-Sho | 15. Goju Shiho-Dai |
| 5. Tekki - Shodan | 16. Goju Shiho-Sho |
| 6. Tekki - Nidan | 17. Chinte |
| 7. Tekki - Sandan | 18. Unsu |
| 8. Hangetsu | 19. Meikyo |
| 9. Jitte | 20. Wankan |
| 10. Enpi | 21. Jiin |
| 11. Gankaku | |

KATAS SHITO-RYU

- | | | | |
|-----|------------------|-----|---------------------|
| 1. | Jitte | 22. | Naifanchin Shodan |
| 2. | Jion | 23. | Naifanchin Nidan |
| 3. | Jiin | 24. | Naifanchin Sandan |
| 4. | Matsukaze | 25. | Aoyagi (Seiryu) |
| 5. | Wanshu | 26. | Jyuroku |
| 6. | Rohai | 27. | Nipaipo |
| 7. | Bassai Dai | 28. | Sanchin |
| 8. | Bassai Sho | 29. | Tensho |
| 9. | Tomari Bassai | 30. | Seipai |
| 10. | Matsumura Bassai | 31. | Sanseiru |
| 11. | Kosokun Dai | 32. | Saifa |
| 12. | Kosokun Sho | 33. | Shisochin |
| 13. | Kosokun Shiho | 34. | Kururunfa |
| 14. | Chinto | 35. | Suparimpei |
| 15. | Chinte | 36. | Hakucho |
| 16. | Seienchin | 37. | Pachu |
| 17. | Sochin | 38. | Heiku |
| 18. | Niseishi | 39. | Paiku |
| 19. | Gojushiho | 40. | Annan |
| 20. | Unshu | 41. | Annanko |
| 21. | Seisan | 42. | Papuren |
| | | 43. | Chatanyara Kushanku |

ANNEXE : DISPOSITION DE L' AIRE DE COMPETITION KATA



COMPETITIONS KATA ENFANTS – FFKAMA

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET DE LIGUE

POUSSINS PUPILLES BENJAMINS MASCULINS ET FEMININS
INDIVIDUELS ET EQUIPES

I CONSIDERATIONS ADMINISTRATIVES

Compétitions se déroulant d'après le système par élimination avec repêchages.

II PARTICIPATION ET QUALIFICATION

a) Niveau départemental

- Illimitée en individuel
- Illimitée en équipes

b) Niveau ligue

- S'il n'existe pas de championnats départementaux qualificatifs, les conditions sont les mêmes qu'au niveau départemental
- S'il existe des championnats départementaux qualificatifs, il faut se référer au barème fixé par la ligue en début de saison.

III INSCRIPTION

a) Nationalité

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour participer aux compétitions.

b) Surclassement

- Aucun compétiteur ne peut être surclassé dans les compétitions individuelles.
- En aucun cas, en compétition par équipes, un poussin ne pourra être surclassé.

IV ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

1. Les compétitions se déroulent par élimination avec repêchages
2. Pendant la compétition, les compétiteurs doivent exécuter des Kata figurant sur la liste FFKAMA. La liste se lit horizontalement et verticalement.

3. Compétitions individuelles :

Dans la compétition individuelle, les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chacun des trois premiers tours. Pour les tours suivants et au cours des repêchages, le compétiteur peut exécuter le kata qu'il souhaite (possibilité d'exécuter un kata exécuté lors des 3 premiers tours).

4. Compétitions par équipes :

Dans la compétition par équipes (équipes composées de pupilles et de benjamins), les compétiteurs doivent exécuter un kata différent à chacun des trois premiers tours. Pour les tours suivants et au cours des repêchages, l'équipe peut exécuter le kata qu'elle souhaite (possibilité d'exécuter un kata exécuté lors des 3 premiers tours). Les équipes peuvent être exclusivement composées de karatékas féminines, de karatékas masculins ou peuvent être mixtes. L'équipe composée d'une majorité de filles sera inscrite en compétition féminine ; l'équipe composée d'une majorité de garçons sera inscrite en compétition masculine.

V. L'EQUIPE ARBITRALE

1. Pour chaque tour, l'Equipe de trois Juges est désignée par le Chef de Tapis.
2. Les compétitions enfants pourront être jugées par des arbitres minimes, cadets, juniors titulaires au minimum de la ceinture marron.
3. Des marqueurs et des Annonceurs sont également désignés.
4. Tout juge ou stagiaire convoqué pour juger une compétition ne peut en aucun cas participer à celle ci en tant que compétiteur (en individuel ou au sein d'une équipe)
5. Les responsables de table se munissent d'un règlement avec la liste officielle des kata par catégorie et préviennent les enfants qui sont sur le point d'enregistrer un kata interdit.

EXPLICATION :

Le Juge central Kata sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les deux autres Juges resteront assis à droite et à gauche et à deux mètres de la ligne centrale de l'aire, face au côté de l'entrée des compétiteurs. Les trois disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge. (schéma en annexe)

VI. CRITÈRES DE JUGEMENT

Le Kata doit être exécuté avec compétence, et doit montrer une bonne connaissance des principes traditionnels qu'il comprend. Pour noter la performance d'un compétiteur ou d'une équipe, les Juges tiendront compte de :

- a) la compréhension des techniques utilisées (BUNKAI)
- b) du bon temps, rythme, vitesse, équilibre.
- c) la focalisation convenable de l'attention (CHAKUGAN) et concentration.

- d) des positions correctes (DACHI) avec une tension convenable dans les jambes et les pieds à plat sur le sol.
- e) la tenue convenable de l'abdomen (HARA).
- f) la forme correcte (KIHON) du style présenté.

Dans le Kata par Equipe, la synchronisation sans aide extérieure est un critère essentiel. Pour l'évaluation de l'exécution, il faut tenir compte de tous les critères.

EXPLICATIONS :

- I. *Dans le Kata par équipe, les trois compétiteurs doivent commencer le Kata dans la même direction, du côté du Juge central.*
- II. *Les membres de l'équipe doivent faire preuve de compétence ainsi que de synchronisation dans tous les aspects de l'exécution du Kata.*
- III. *Sont notamment considérés comme des aides extérieures dont les Juges tiendront compte pour prendre leurs décisions :*
 - *Les appels pour commencer et arrêter l'exécution*
 - *les coups de pieds donnés dans le sol,*
 - *Les coups donnés sur la poitrine, les bras ou le karate-gi*
 - *Les respirations inappropriées*

VII. Disqualifications et pénalités

Le compétiteur est disqualifié :

- s'il interrompt sa démonstration
- s'il chute
- s'il effectue un kata différent de celui qu'il a annoncé
- s'il oublie une technique ou fait un déplacement supplémentaire
- s'il commet une faute grave ou une erreur
- s'il modifie l'orientation de son mouvement (l'Embusen du kata) pour éviter un juge.

VIII. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. Au début de chaque tour, après avoir annoncé leur kata à la table officielle et en réponse à leur nom, les deux compétiteurs ou équipes l'un portant une ceinture rouge (AKA), et l'autre une ceinture bleue (SHIRO) s'alignent dans le périmètre de l'aire de compétition, face au Juge central. Après avoir salué l'Equipe Arbitrale, Shiro se retire de l'aire de compétition et attend son tour ; AKA s'avance dans l'aire de compétition. Après un nouveau salut à l'Equipe Arbitrale, et l'annonce du Kata qui sera exécuté, AKA commence. A la fin de son Kata, AKA abandonne l'aire et attend la prestation de SHIRO. Quand le Kata de SHIRO est terminé, les deux compétiteurs ou équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'Equipe Arbitrale.

2. Quand le Kata n'est pas conforme aux Règlements ou s'il existe d'autres irrégularités, un Juge pourra, si nécessaire et après le passage des 2 compétiteurs, faire appel aux autres Juges pour prendre une décision.
3. Si un compétiteur ou une équipe est disqualifié, le Juge croisera et décroisera les drapeaux. L'équipe adverse est alors déclarée vainqueur. Durant les éliminatoires, au cours du même tour, il est possible de disqualifier les 2 compétiteurs ou les 2 équipes. En final, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour arrêter le classement final.
4. Quand les deux Kata seront terminés, les compétiteurs resteront l'un à côté de l'autre, dans l'aire de compétition. Le Juge central demande la décision (HANTEI) en sifflant à deux reprises. Les trois drapeaux seront levés en même temps.
5. Pour abaisser les drapeaux, le Juge sifflera encore une fois.
6. La décision est en faveur d'AKA ou de SHIRO, l'égalité ne peut pas exister. Le compétiteur ou l'équipe qui obtient deux ou trois « drapeaux » en sa faveur sera déclaré vainqueur (décision à la majorité).
7. A la suite de la décision, les compétiteurs se saluent, puis saluent l'Equipe Arbitrale et quittent l'aire de combat.
8. le compétiteur ou l'équipe doit disposer de deux minutes de récupération entre chaque kata.
9. **Déroulement des repêchages :** Les compétiteurs présentent comme lors des tours éliminatoires des katas différents à chaque tour.

ANNEXE : LISTE PRINCIPALE DE KATAS

POUSSINS

SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	SHIOZUKI 1	SHI HO UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	SHIOZUKI 2	SHI HO UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SHODAN	SHI HO UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN	FUKI KATA DAI ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKI KATA DAI NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SHODAN	
		PINAN SANDAN	

PUPILLES

SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	SHIOZUKI 1	SHI HO UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	SHIOZUKI 2	SHI HO UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SHODAN	SHI HO UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN	FUKI KATA DAI ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKI KATA DAI NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SHODAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI NI
HEIAN GODAN	PINAN GODAN	PINAN GODAN	
		PINAN YODAN	
		SHIN SEI	

BENJAMINS

SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	SHIN SEI	FUKI KATA DAI ICHI
TEKKI SHODAN	NAIFANCHI SHODAN	SAIFA	FUKI KATA DAI NI
BASSAI DAI	BAISSAI	5 PINAN	GEKISAI DAI ICHI
			GEKISAI DAI NI
			SAIFA
			SEIYUNCHIN

